



## je voudrais avoir renseignement concernant la naturalisation

Par **bye**, le **07/07/2009** à **13:35**

Bonjour,

je suis marié à une française en 2007. J'ai récemment déposé une demande de naturalisation car j'ai été salarié depuis 2003. J'aimerais savoir si la décision de l'état dépendra de notre couple vie ou de mon intégration en France. J'ai fait mes études (baccalauréat + 5) en France. On m'a dit que je devais attendre au moins 18 mois avant qu'on m'annonce une décision définitive suite à ma demande de naturalisation. Si je me sépare ou divorce entre temps, est-ce que cela peut défavoriser mon dossier concernant l'attribution de naturalisation? Veuillez vous me renseigner amplement sur ce sujet s'il vous plaît?

Par **solidair33**, le **13/07/2009** à **10:34**

bonjour,

en principe ça va pas poser problème vu que ton dossier a été déposé sur la base de tes études en France et la réponse est exacte ça prend du temps pour avoir une réponse qui pourrait aller jusqu'à 36 mois parfois, attends pour voir ce que ça va donner. Le droit en France s'applique à la tête du client avec les tendances politiques actuelles. Soyez patient mes amis

Par **bye**, le **13/07/2009** à **17:40**

non ma demande n'est pas basée sur mes études. Tu le verra si tu lis bien ma question. En tout cas merci pour ta réponse.

Par **etrangers sans droit**, le **21/08/2009** à **15:23**

les 2 influenceront la décision et oui ça dure 18 mois

<http://sites.google.com/site/cireloiretcher/les-travaux-et-parutions-du-cire/informations-thematiques-du-cire>

voir acquisition nationalité française

Par **zouzouna**, le **12/11/2009** à **12:54**

la demande de naturalisation dure max 18mois si tu divorce ou tu te separt cela vas annuler ta demande sur l accuser de reception avec le no de dossier il te disse de presiser tout changement de situation moi je serai toi je ferai gaf pour la naturalisation il faut jus tifier de 5ans en france